

là où on l'a essayé, celui d'une caisse, pour se prononcer nettement en faveur du régime de versement courant ou au fur et à mesure. Le chef de l'opposition a employé les mots "à participation" que ceux d'entre nous qui faisons partie du comité n'emploieraient pas à la légère ni sans les définir. Je ne m'étendrai pas là-dessus, les membres du comité connaissant les diverses définitions qu'on peut employer. Il a également mentionné les "principes des actuaires" en parlant de l'institution d'un régime convenable de pensions de vieillesse. Je crois que l'étude que nous avons faite des régimes des autres pays nous montre clairement,—montrent clairement en tout cas à l'immense majorité,—que nous aurions tort d'établir un régime de pensions de vieillesse assimilable à ceux des sociétés d'assurance, voire fondé sur tout autre principe que celui de l'acquittement des frais courants à mesure qu'ils se présentent.

Les vœux du comité étant en ce sens, dans cette question très importante, je répète qu'il a exécuté une besogne admirable. Je déclare, comme je l'ai dit au comité et encore tout à l'heure, que je m'intéresse toujours à obtenir quelque chose de mieux plus tard, c'est-à-dire le relèvement de la pension et l'abaissement de l'âge d'admissibilité. Mais ce n'est pas le moment de faire valoir des idées qui pourraient nuire à l'adoption éventuelle de la mesure. Nous avons obtenu l'assentiment des quatre partis par l'entremise de leurs représentants au comité, tant en cette enceinte qu'à l'autre endroit. Je crois que ce projet est digne d'un accueil favorable de la part des provinces. Il est digne également d'un accueil favorable de la part du Gouvernement, et j'espère qu'il se rendra compte de la nécessité d'y donner suite; l'acceptation de ce rapport devrait être notre principale préoccupation dans le domaine de la sécurité du vieil âge. Je continuerai de lutter pour obtenir la meilleure mesure possible, mais pour le moment je voudrais que nul d'entre nous ne compromette les chances du peuple canadien d'obtenir le plus tôt possible,—et j'espère que ce n'est plus qu'une question de mois tout au plus,—les avantages que laissent entrevoir les vœux formulés par le comité à la Chambre.

M. Shaw: Monsieur le président, je crois qu'il est plutôt regrettable qu'on ait amorcé cette discussion sur la sécurité du vieil âge. Maintenant que les membres du parlement sont saisis des résultats de notre enquête et vu qu'il y aura une conférence fédérale-provinciale suivie d'une autre session l'an prochain, j'aurais voulu que les députés se contentent de laisser le projet mûrir pour le

moment. Je regrette d'être obligé d'intervenir pour relever certaines des observations d'honorables préopinants.

J'ai été un peu étonné de constater que le chef de l'opposition, après avoir commencé par dire qu'il n'avait pas l'intention de parler du rapport du comité, se soit mis à le faire par la suite. Il n'est pas entré dans les détails, mais il a clairement exposé son attitude à cet égard et amorcé ainsi, je l'affirme, une discussion générale. J'assure au comité, monsieur le président, étant donné le stade de la session que nous avons atteint et ma répugnance à prendre la parole en ce moment, que je serai très bref.

Les créditistes ont accueilli avec joie la création du comité de la sécurité du vieil âge. Comme tous les députés, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait lieu d'améliorer le régime de la pension de vieillesse au Canada. Nous avons reconnu qu'il convenait de faire disparaître certaines anomalies. Nous avons reconnu qu'on devait témoigner plus d'égards à certains groupes de Canadiens. De temps à autres, nous avons exprimé notre point de vue à propos de l'évaluation des ressources. Nous nous sommes prononcés en d'innombrables occasions. Nous avons beaucoup entendu parler de régimes en vigueur dans d'autres pays; en maintes circonstances, on en a vanté les avantages ou les prétendus avantages. Les membres de notre groupe désiraient vivement connaître les mesures que certains autres pays appliquaient et que nous pourrions juger opportun d'accepter.

La résolution instituant le comité laisse au moins entendre que le Gouvernement pense qu'il pourrait être souhaitable de s'attaquer à la pension de vieillesse, de l'étudier et peut-être de rendre justice aux pionniers de notre pays. Puis-je rappeler en passant que j'ai fait partie de beaucoup de comités de la Chambre des communes au cours des dix dernières années, et que jamais travail de comité ne m'a donné autant de satisfaction que celui du comité sur les pensions de vieillesse. L'attitude de tous ses membres a créé en moi une profonde impression. Je crois qu'il a accompli une œuvre très utile et qu'il faut attribuer son succès dans une large mesure à la compétence, l'impartialité et le travail ardu du président conjoint qui représentait la Chambre des communes. Il est aussi dû à l'excellente collaboration que nous avons reçue de MM. Davidson, Willard et Sharp. Nous n'oublions pas pour sûr ceux qui ont travaillé dans l'ombre, jour et nuit probablement, afin que nous puissions terminer nos délibérations au cours de la présente session.